

LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Thermidor, an VIII.



Armistice à l'armée du Rhin. — Réponse de la cour de Vienne aux propositions de paix faites par le premier Consul. — Nouvelle signature de la convention conclue entre les Français & les Turcs pour l'évacuation de l'Égypte. — Combat entre les Français & les Autrichiens près de Landshut. — Violation du territoire prussien par les Autrichiens. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

TURQUIE.

De Constantinople, le 15 juin (26 prairial).

Les affaires de l'Égypte ont été rétablies telles qu'elles étoient avant que le général Kleber eût attaqué le grand-visir, & l'eût battu, c'est-à-dire, que l'armée française en Égypte retournera en France. Après quelques négociations, la première convention pour l'évacuation de l'Égypte a été adoptée de nouveau par les Français, & ratifiée par les deux parties. On ajoute à cette nouvelle que la première division de l'armée française a déjà mis à la voile sous l'escorte d'une frégate française & de quelques autres vaisseaux de guerre alliés. Le commodore anglais, sir Sidney-Smith, y a consenti.

HONGRIE.

De Semlin, le 26 juin (7 messidor).

Depuis quelques tems, il arrive ici beaucoup d'estafettes de Constantinople; ils sont de suite expédiés à Vienne. On croit ici qu'il est arrivé quelques événemens importans à Constantinople. Le ministre de Russie doit quitter sous peu cette ville, ainsi que tous les russes qui se trouvent sur le territoire turc. Ce départ donne lieu à beaucoup de bruits; celui qui paroît le plus fondé, c'est que le bacha de Janina a reçu ordre de faire quitter le pays aux troupes qui y sont entrées.

AUTRICHE.

De Vienne, le 6 juillet (17 messidor).

Suivant ce qu'on apprend, notre cour, en adoptant provisoirement la convention conclue en Italie, a répondu aux propositions du gouvernement français: « Que S. M. n'a jamais été éloignée de conclure avec la république française une paix honorable, solide, & tendante à assurer le bien-être des divers états qui gémissent sous le poids de la guerre; mais que S. M. croiroit manquer son but en faisant une paix séparée; qu'elle laisse en conséquence à la république française de faire des propositions pour une paix générale, dans laquelle la couronne d'Angleterre seroit aussi comprise ».

Des couriers ont été expédiés aux cabinets de Londres & de Berlin, pour les informer de la résolution de notre cour.

BOHÈME.

De Prague, le 7 juillet (18 messidor).

M. le comte de Cobentzel est arrivé hier dans cette ville. Après s'être arrêté quelques jours, il a continué sa route. On dit qu'il se rend à Berlin.

ALLEMAGNE.

Des bords de l'Iser, le 10 juillet (21 messidor).

Nous nous étions attendus chaque jour, depuis le 1^{er} de ce mois, à voir les deux armées se mesurer de nouveau dans nos contrées; mais elles s'en sont tenues à des mouvemens & à des observations réciproques, sans pouvoir s'atteindre. Cependant les mouvemens rapides que fit l'armée française sur sa droite, donnerent assez à connoître qu'elle cherchoit à gagner sur les impériaux une ou deux marches, dans le double objet de s'emparer du Danube au confluent de l'Inn, pour intercepter les magasins autrichiens, & de couper la communication aux renforts qui se rendent de l'Autriche dans les environs de Brunau; mais le général Kray avoit deviné les desseins de l'ennemi, & il avoit fait ses dispositions pour faire avorter son plan. Il porta avec rapidité des forces à l'embouchure de l'Inn, & il établit sur la rive droite de cette rivière des corps suffisans pour se mettre solidement en communication avec les pays d'Autriche; mais ce mouvement rapide força le général en chef à s'éloigner un peu de l'archiduc Ferdinand, qui commandoit l'arrière-garde, & qui faisoit sa retraite très-lentement, pour se tenir en communication, autant que possible, avec les corps sous les ordres des généraux Nauendorf & Klenau.

Pendant cet isolement nécessaire, mais qui ne devoit être que momentané, l'archiduc fut attaqué, dans les environs de Landshut, par un corps français supérieur à celui qu'il commandoit, & malgré l'avantage de sa position & la bravoure de ses troupes, il fut forcé se voyant déjà tourné, d'abandonner une partie de son artillerie pour accélérer sa retraite. Cependant la résistance longue & opiniâtre qu'il a faite a été d'un grand avantage pour la suite des opérations; des renforts considérables sont déjà arrivés tant dans le quartier de l'Inn que dans le pays de Salzbourg, & les communications entre l'armée du prince de Reuss sont à présent établies si solidement qu'il sera difficile aux Français de les rompre & de pénétrer dans le Tyrol & dans la Haute-Autriche.

D'Augsbourg, le 10 juillet (21 messidor).

On apprend qu'il y a eu un combat très-vif à Partenkirch

dans la Haute-Bavière, entre les Autrichiens & une partie de l'aile droite de l'armée française qui avoit voulu s'approcher du passage de Scharnitz (frontière du Tyrol). On ignore le résultat de cette action.

On assure que le comte de Lehrbach a été appelé à Vienne, & qu'il est remplacé à l'armée autrichienne par le comte de Dietrichstein.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 29 messidor.

Le général de division Klein, commandant nos troupes en avant de Kell, a transféré son quartier-général de l'abbaye de Schuttern dans celle de Gengenbach. Le val de la Kinche, à l'entrée duquel Gengenbach est situé, est actuellement occupé par 1,200 Français.

Le général Denoyers a pris le commandement des troupes en avant du Vieux-Brisack, en remplacement du général Beauregard qui commandera une brigade du corps d'armée de Sainte-Suzanne. Desnoyers a relâché les otages des états du Brisgaw, qui étoient encore détenus à Brisack. L'adjutant-général Chenier, qui s'est avancé avec un corps de troupes dans le Brigaw, a imposé à ce pays une contribution de 600,000 fr. au nom du général en chef, d'après une autorisation reçue par ce dernier. Les états du Brisgaw ont fait des représentations à ce sujet.

La brigade du général Duverger, qui a remonté le Rhin, occupe actuellement les pays de Furstenberg & de Nellenbourg. Il y a garnison française à Stockach & à Doneschingen. La communication avec l'armée est à présent entièrement libre; cependant les paysans de Souabe ne sont pas encore tout-à-fait tranquilles.

Les Autrichiens ont violé le territoire prussien en Franconie. Un corps de 800 hommes de cavalerie & 1,200 d'infanterie a passé par Streitberg dans le pays de Bareuth, pour se rendre en Bohême. Des détachemens autrichiens traversent le pays d'Anspach. Ils font partie du corps du comte de Mier. La division Ney qui se trouve sur la rive gauche du Danube, & dont le quartier-général est à Eichstett, envoie aussi des patrouilles à Feucht-Wangen & dans les environs d'Anspach. Un détachement de cette division est entré dans la ville impériale de Weissenbourg, en Franconie, & y a levé une contribution de près de 6000 fr.

Ulm est étroitement bloqué; depuis dix jours cette ville est bombardée. Nos troupes n'ont pas encore pu parvenir à prendre le Michelsberg. C'est le général Richepanse, qui commande le siège de cette forteresse.

De Paris, le 2 thermidor.

Le comte de Saint-Julien, général autrichien, est arrivé ce matin à Paris.

L'armistice est signé pour l'armée du Rhin comme pour celle d'Italie.

Les consuls ont arrêté qu'il sera frappé une médaille pour éterniser l'entrée des Français à Munich, & la conquête de toute la Bavière par l'armée du Rhin; ils ont également arrêté: que le sabre de Latour-d'Auvergne, premier grenadier de l'armée, seroit suspendu dans le temple de Mars.

Le premier consul, d'après le compte qui lui a été rendu de la conduite distinguée & de la bravoure éclatante du citoyen Wadeux, capitaine-aide-de-camp du général Lecourbe, à l'affaire qui a eu lieu à Hochstet le 30 prairial an 8,

au succès de laquelle il contribua efficacement en retenant les troupes françaises au poste important de Schveningen & en se précipitant ensuite, malgré le feu de l'artillerie le plus soutenu, au milieu d'une colonne ennemie, où il alla saisir le commandant & le ramena prisonnier aux acclamations des compagnons de sa valeur, lui a décerné un sabre d'honneur.

Le ministre de la guerre a été malade ces jours derniers; il va mieux, & recommence à travailler, mais il ne peut encore sortir.

Toutes les nouvelles que l'on reçoit des départemens s'accordent sur l'excellent esprit qui a présidé à la fête de la Concorde.

Le capitaine Baudin partira incessamment du Havre, avec les deux corvettes le *Géographe* & le *Naturaliste*, pour l'expédition scientifique dont les consuls lui ont confié le succès. Tous les gouvernemens ont envoyé les passeports dont il a besoin; & l'institut national a nommé les artistes qui doivent être de cet utile voyage.

Le citoyen Louis, architecte célèbre qui a construit la belle salle de spectacle de Bordeaux, vient de mourir.

Le ministre de la guerre a décidé que le public seroit reçu dans les bureaux, pour les renseignemens qu'il a besoin d'y prendre, les cinq & neuf de chaque décade seulement, de deux à quatre heures.

Il n'est rien changé aux jours & aux heures des audiences du ministre, qui continueront d'avoir lieu, pour les autorités civiles & militaires, l'octidi de chaque décade, le soir depuis 7 heures jusqu'à 9; & pour l'audience publique, le nonidi de chaque décade, le matin, depuis une heure jusqu'à trois.

Le gouvernement de la république ligurienne est provisoirement établi sur le même pied que celui de la république cisalpine. Le conseiller d'état Dejean est à Gènes en qualité de ministre extraordinaire de la république française.

Lorsque l'on reçut, à Leipsick, la première nouvelle de la bataille de Maringo, elle fit une vive sensation, & la joie fut générale. Un Français qui se trouvoit logé à l'hôtel de Saxe, proposa, à table, la santé du général Bonaparte. Elle fut accueillie avec transport, & plus de vingt négocians allemands, qui étoient préens, la portèrent avec enthousiasme.

VARIÉTÉS.

Sur le mot PEUPLE.

Aux Rédacteurs du Publiciste.

Le toast qu'a porté le premier consul, à la fête du 14 juillet: *Au peuple Français, notre souverain à tous*, a donné lieu à quelques réflexions dans les journaux; en les rappelant nous y ajouterons quelque mots.

Le rédacteur de la gazette de France observe, avec raison, que dans les discours de Bonaparte, le mot *peuple* a toujours été employé suivant sa véritable signification. A la présentation des drapeaux au Champ-de-Mars, il dit: Les drapeaux présentés au gouvernement devant le *peuple de cette immense capitale*. Mais lorsqu'il veut désigner le peuple souverain, il dit toujours le *peuple français*.

Je crois essentiel d'observer que le premier consul n'a pas dit: *Au peuple français, notre souverain à tous*; mais seulement *notre souverain* (1). Bonaparte n'est pas, ce me

(1) Voyez le *Journal de Paris*, du 28 messidor.

semble, dans l'usage de mettre dans ses discours des mots superflus.

Je pense certainement comme le journaliste que j'ai cité, & comme tous les hommes de sens, que le mot *peuple* a bes. in d'être bien défini, sur-tout en France. Les funestes abus qu'on a faits de ce mot dans les premières années de notre révolution, rappellent des souvenirs bien douloureux.

Et comment des hommes ignorans n'auraient-ils pas été abusés sur le sens d'un mot? des hommes plus instruits entretenoient avec soin cette erreur. Lorsque, dans les premières séances des communes à Versailles, un membre proposa de faire vider les tribunes qui troubloient les délibérations, un autre membre s'écria : *Comment voudriez-vous interdire au peuple l'entrée de cette salle? C'est notre souverain; nous devons délibérer devant lui.* A ce mot de *souverain* les tribunes applaudirent & les représentans du peuple se turent.

J'assistai, en 1789, à une assemblée des représentans de la commune de Paris, où l'on discutoit la question de la liberté des théâtres; j'entendis un orateur, avec une voix tonnante, s'écrier : « Quoi, messieurs, négligerons-nous toujours les intérêts de ce *peuple* qui est le souverain. pour ne nous occuper que des plaisirs des grands & des riches? » Cela fut, comme de raison, applaudi par les tribunes avec des transports inouis. Il étoit clair que les personnes des deux sexes, qui remplissoient les tribunes, se regardoient en ce moment comme étant essentiellement le *peuple*, & en cette qualité comme le *souverain* des grands & des riches, si positivement distingués par l'orateur d'avec le peuple. Hélas! ce déclamateur insensé, que j'ai connu, fut massacré à la Force, le 2 septembre 1792.

En ce moment où un gouvernement sage & ferme s'occupe à calmer le peuple & non à l'agiter, comment arrive-t-il encore qu'un journaliste, en annonçant la représentation gratuite des *Horaces* au théâtre de la République, le 24 messidor, remarque que *la salle étoit pleine de peuple, qui malgré son ignorance, son vandalisme, applaudissoit, &c.*, & que le premier consul s'est cru honoré d'assister avec le *PEUPLE* à la représentation d'un ouvrage patriotique. Est-ce donc que les classes de spectateurs qui assistent aux représentations gratuites sont exclusivement le *PEUPLE*? Et pourquoi le premier magistrat d'une république sera-t-il plus honoré d'assister au spectacle avec cette partie du *peuple* qui ne paie pas, qu'avec la partie du *peuple* qui paie? Sur quoi cette distinction pourroit-elle être fondée?

Mais de quoi s'étonner quand on lit dans J. J. Rousseau lui-même ces paroles : *On ne corrompt jamais le peuple, mais on le trompe.* Qu'entend-il par le *peuple*? Quelque sens qu'il ait attaché à ce mot, s'il avoit regardé autour de lui, il auroit vu que presque par-tout le *peuple* étoit corrompu, que presque par-tout il étoit trompé.

« Qui dit le peuple, dit plus d'une chose; c'est une vaste expression où l'on s'étonneroit de voir ce qu'elle embrasse » & jusqu'où elle s'étend. C'est ainsi que s'exprime un écrivain qui avoit réfléchi sur les langues autant que sur les mœurs, l'énergique & profond Labruyère.

Tout nous fait sentir chaque jour davantage la nécessité de bien définir les mots. Je le répète : un bon dictionnaire est le meilleur ouvrage de politique qu'on puisse faire en ce moment. C'est un travail digne d'occuper les philosophes & les gens de goût.

V. A. A.

M A R I N E.

Le journal officiel contient aujourd'hui des observations très-importantes sur les causes de la supériorité de la marine anglaise. Nous croyons devoir en extraire les principaux traits :

« La marine anglaise ayant toujours l'avantage sur la marine française, il faut que la tactique de celle-ci renferme ou quelques erreurs dans les principes, ou quelques fautes dans l'application.

» Quelle est donc la cause de la supériorité de la marine anglaise dans le combat sur la marine française?

» Pour résoudre cette question, il faut observer que la supériorité d'une marine, dans le combat, consiste 1°. dans les meilleurs vaisseaux; 2°. dans la plus grande connoissance de la tactique navale de ses officiers; 3°. dans un meilleur usage de son artillerie.

» Les vaisseaux français sont reconnus de toutes les nations pour être les meilleurs voiliers; les Anglais même en conviennent et se servent des prises faites sur les Français préférentiellement à leurs propres vaisseaux, quoiqu'ils en aient plus qu'ils n'en peuvent employer.

» L'Angleterre n'a produit qu'un seul auteur qui ait écrit sur la tactique navale, lequel n'étoit point un homme de mer : toutes leurs connoissances à ce sujet, excepté cet ouvrage qui est méprisé des marins, sont nécessairement tirées des ouvrages français. Les officiers anglais doivent-ils donc mieux connoître la tactique navale que les officiers français?

» D'après les faits que l'on vient d'exposer, la supériorité de la marine anglaise, dans le combat, sur la marine française, ne consiste ni dans les meilleurs vaisseaux, ni dans la plus grande connoissance de la tactique navale de ses officiers; elle doit donc consister dans le meilleur usage de son artillerie.

» Pour s'en assurer, il faut examiner quels sont les effets qui doivent résulter de la manière de diriger l'artillerie employée dans ces deux marines.

» Les Français dirigent leurs canons aux mâtures, ce qui comprend tout ce qui est au-dessus du corps du vaisseau. Les trois quarts de cet espace forment un vide, desorte que les trois quarts des boulets que l'on tire se perdent en l'air.

» D'après l'élevation vague que l'on donne aux canons lorsqu'on tire aux mâtures, les boulets qui atteignent les mâts, les frappent nécessairement les uns au-dessus des autres, & l'expérience prouve que cinquante coups que reçoit un mât de cette manière, ne le rompent pas; car, quoiqu'ils l'abîment pour l'avenir, le vaisseau n'est pas demâté dans le combat.

» Il semble d'après les résultats de cette manière de diriger les canons, que l'on ne doit point demâter les vaisseaux, & que le dommage que l'on fait aux vergues, aux cordages & aux voiles n'est pas de la plus grande importance. Ainsi il est évident que lorsqu'on ne tire qu'aux mâtures, on ne doit pas couler bas les vaisseaux, démonter les canons, tuer ni blesser beaucoup de monde; d'où il suit que l'équipage de son ennemi étant si peu exposé, sa valeur, sa force, & par conséquent la vivacité de son feu ne doivent point s'affoiblir.

» Les Anglais dirigent leurs canons toujours au corps du vaisseau. C'est ainsi que l'on doit parvenir à donner des coups de boulets à fleur d'eau, à démonter les canons, à tuer & blesser du monde. Dans le premier cas, l'on est forcé de tirer une partie de l'équipage des batteries pour le service des pompes, & rien ne fatigue & ne désespère autant : quand on craint de couler bas, on n'est guère disposé à se battre. Les canons démontés ne peuvent alors être remplacés. Le carnage qui se fait dans l'équipage en diminue le nombre, & répand la terreur & l'épouvante parmi les survivans, de manière que leur courage, leur force, & par conséquent la vivacité de leur feu, doivent se ralentir.

» Lorsqu'on dirige les canons au corps du vaisseau, les boulets qui passent au-dessus doivent passer presque à la même hauteur, de sorte que ceux qui atteignent les mâts, les frappent tous à-peu-près au même endroit. C'est précisément ce qui doit endommager un mât assez pour qu'il tombe.

» Il paroit résulter des raisonnemens ci-dessus, que la manière dont les Anglais dirigent leurs canons, doit produire de meilleurs effets que celle qu'emploient les Français, & que la supériorité de la marine anglaise, dans le combat, consiste dans un meilleur usage de son artillerie, c'est-à-dire, dans la manière de la diriger.

» Les faits qui ont eu lieu à cet égard dans les principaux combats de cette guerre, viennent à l'appui de ces raisonnemens.

L'auteur cite ici les batailles navales qui ont eu lieu dans cette guerre, dont il résulte que les vaisseaux anglais ont presque toujours été très-peu endommagés, & il ajoute :

« Il semble, d'après ces nouvelles observations, que la supériorité de la marine anglaise consiste dans la manière de diriger ses canons. »

& que la bonté de ses officiers & de ses marins dans le combat, n'en est que la conséquence nécessaire.
 « Si l'on employoit contre cette marine ses propres manières de vaincre, elle ne seroit pas toujours le principal soutien d'un gouvernement, qui est le plus grand obstacle au triomphe de la cause de la liberté ».

C O N S E I L D' E T A T.

Séance du 2 thermidor.

Elle a été présidée par le second consul.

La section des finances a présenté quatre projets d'arrêtés qui ont été discutés & adoptés.

Le premier renvoie la commune de Burtoncour à se pourvoir, si elle s'y croit fondée, devant le conseil de préfecture du département de la Moselle, pour faire statuer sur la demande en nullité d'un contrat de vente du 26 ventôse an 5, & confirme l'arrêté de l'administration centrale de ce département, du 17 brumaire an 7.

Le second porte, qu'avant de statuer sur la proposition faite de couper une partie de la forêt de Freteval, qui borde la grande route de Vendôme à Paris, & qui est dangereuse pour les voyageurs. Les pièces seront communiquées au citoyen Albert-Deluyne, propriétaire de ce bois, lequel soumettra au gouvernement l'exécution de ce projet.

Le troisième porte qu'il n'y a lieu à délibérer sur la demande du citoyen Guillaume, dit Torey, en rapport d'un arrêté du directoire exécutif du 25 nivôse an 6, concernant la soumission de l'abbaye de Lonchamps.

Le quatrième porte que tous effets émis par l'état, & soumis à la liquidation de la dette publique, seront liquidés en conformité de ces lois.

Les dispositions de celles des 17 août, 17 septembre & 28 novembre 1792, se trouvent abrogées par les lois des 9 vendémiaire & 24 frimaire an 6, & 9 & 22 frimaire an 7.

Sur le rapport de la même section, le conseil a discuté & adopté un avis relatif aux difficultés élevées entre les propriétaires des vignes tenues à devoir de tiers & de quart dans le département de la Loire-Inférieure & les cultivateurs de ces biens. Cet avis porte qu'il n'est pas nécessaire de recourir au législateur pour maintenir dans la main des bailleurs ou de leurs héritiers ou représentants la propriété des biens concédés sous le titre de bail à comptant dans le département de la Loire-Inférieure; que la portion de fruits que s'y sont réservés les bailleurs doit leur être payée sans difficulté par les preneurs, lesquels ne peuvent forcer les bailleurs d'en recevoir le rachat, & qu'enfin le ministre des finances doit prescrire à la régie de l'enregistrement de se conformer à ces principes, relativement aux redevances de cette nature qui appartiennent à la nation.

La section de l'intérieur a présenté un projet de règlement sur les hôpitaux militaires, qui a été discuté & adopté.

Le consul a ordonné l'impression d'un projet de décision sur une réclamation des actionnaires des eaux de Paris.

T R I B U N A T.

Séance du 2 thermidor.

On procède au renouvellement du bureau; Moreau est élu président; les secrétaires sont Andrieux, Challans, Gourliay, Bernantes.

Le ministre de l'intérieur présente au tribunal une des médailles frappées pour perpétuer le souvenir de l'époque à

laquelle on a posé la première pierre de la colonne nationale. Le tribunal ordonne la mention au procès-verbal & le dépôt à la bibliothèque.

Les habitans de Saint-Cloud avoient adressé au conseil une pétition par laquelle ils demandoient que le château de cette commune fût offert au premier consul comme une marque de la reconnaissance nationale. Cette pétition fut renvoyée à une commission, au nom de laquelle Challans a fait aujourd'hui un rapport. Il a proposé l'ajournement; entr'autres raisons sur lesquelles il l'a fondé, il a rapporté que, dans une conférence entre la commission & le premier consul, ce dernier avoit déclaré qu'il n'accepteroit rien pendant la durée de sa magistrature & la première année qui s'écoulera ensuite; mais, passé ce terme, si le peuple français croyoit lui devoir quelque récompense, il s'en trouveroit honoré.

La proposition de Challans est adoptée.

Jean-de-Bry fait un rapport au nom de la commission à laquelle le tribunal avoit renvoyé la proposition faite le 25 de ce mois, de rendre des honneurs funebres à la mémoire du brave Latour-d'Auvergne. Il fait l'éloge de ce magnanime guerrier; mais après quelques réflexions sur les institutions républicaines, il fait sentir que ce seroit les blâmer & en même-temps offenser et la modestie de Latour-d'Auvergne & cette respectable égalité pour laquelle il a combattu & pour laquelle il est mort, que d'arrêter qu'il sera célébré une fête pour lui en particulier. Il se battoit avec nos braves; il faut confondre les témoignages de reconnaissance que la nation lui rendra avec ceux qu'elle paiera à tous ceux qui, comme lui, ont péri au champ de l'honneur; ses mânes se réjouiront de se voir fêter avec ceux qu'il a guidés ou accompagnés tour-à-tour à la victoire.

Jean-de-Bry propose que la mémoire de Latour-d'Auvergne soit célébrée dans la même fête où l'on célébrera celle de tous nos braves morts pour la patrie.

Cette proposition est adoptée.

Savoie Roëlin fait un rapport sur une dénonciation ayant pour objet un arrêté des consuls relatif aux créances sur les fermiers & régisseurs généraux; il démontre que la dénonciation n'est nullement fondée.

Le tribunal ordonne l'impression & l'ajournement.

Bourse du 2 thermidor.

Rente provis. . 22 fr. 75 c. — Tiers consol. , 53 fr. 75 c. — Bons $\frac{1}{2}$, 1 fr. 50 c. — Bons d'arrérage, 88 fr. 50 c. — Bons pour l'an 8, 85 fr. 13 c. — Syndicat, 00 fr. 00 c. — Coupures, 67 fr. 00 c.

Idylles et Poèmes champêtres de Cressner, avec la traduction française interlinéaire; 2 vol. in-8°. Prix, 4 fr. 50 c., & 5 fr. 50 c. franc de port.

Cet ouvrage, nécessaire à tous ceux qui étudient la langue allemande, fera suite aux Cours élémentaires publiés par Luceau de Boisgermain.

Les Amours de Leucippe et Clitophon, roman, traduit du grec, par J. M. B. Clément; 1 vol. in-12. Prix, 1 fr. 50 cent., & 2 fr. franc de port.

Ce roman, défiguré par Perron de Castéra, est rempli de descriptions voluptueuses, dont le charme sera faiblement senti par tous les coeurs sensibles.

Ces deux ouvrages se trouvent, à Paris, chez Colnet, libraire rue du Bac, n°. 913, au coin de celle de Lille.